

Département : Tarn-et-Garonne

Arrondissement : Castelsarrasin

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE
82500 BEAUMONT DE LOMAGNE

Année 2025
5ème séance

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 04 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 4 septembre à dix-huit heures,
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel de LAVIT, sous la présidence de Monsieur Bernard SALOMON.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : jeudi 28 août 2025

Madame Evelyne MEESEMAN a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents :

Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Fabien SALVADORI. Jean-Luc DEPRINCE. Céline FRESQUET. Sonia BESSOU. Pierre CAMBOU. Evelyne MEESEMAN. Bertrand TOUSSAINT. Stéphane MARROU. Christian MAILFERT. Jacqueline TONIN. Dominique MAGNAU. Jean-Luc ISSANCHOU. Philippe DEL MARCO. Alain SANCEY. Gérard LATAPIE. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Salvador LOPEZ. Bernard DIANA. Jean-Claude SENTIS. Claude TRIFFAULT. Marcel GASQUET. Jean-Louis COUREAU. Yves MEILHAN. Christian COLMAGRO. Francis DAUREJAT. Brigitte HYGONENQ. Karine RIEGES. André AUZERIC. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. Pascal GUERIN. Marc LAPORTE. Geneviève DUILHÉ. Sylvain LAFARGE. Pierrette GALLINA.

Etaient absents et représentés par leur suppléant :

David GIRON représenté par Michel GALVANI

Jean-Michel LEFEBVRE représenté par Jean-Louis BOUSIGNAC

Jean-Claude FERRADOU représenté par Marie-Claude KAKIEL

Etaient absents ou excusés et non représentés :

Sandrine AUDU-BENALI
David ARQUIE
Claude RENARD
René THAU
Elodie SANCHEZ
Claude BUSO

Ont donné procuration :

Jean-Claude BONNEFOI à Bertrand TOUSSAINT
Pascal LABARDE à Evelyne MEESSEMAN
Jean-Claude FAURIE à Jean-Louis COUREAU
Christian LAGARDE à Sylvain LAFARGE

AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, LE 16 SEPTEMBRE 2025

MEMBRES EN EXERCICE : 51

Le procès-verbal d'élection du 26 juin 2025 a été approuvé à l'unanimité des votants.

N° délibérations	Intitulé délibérations	Vote	
20250904 D01	AFFAIRES GENERALES Présentation et approbation du rapport d'activité 2024 de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	Présents : 36 Votants : 40 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée Communautaire : - A pris acte de la présentation du rapport d'activités annuel 2024 de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise ; - A approuvé le rapport d'activité 2024 ; - Transmettra ce rapport d'activité 2024 à l'ensemble des communes membres de la communauté de communes, conformément à l'article L 5211-39 du CGCT.
20250904 D02	URBANISME Délibération relative à l'accord de la CCLTG sur les 10 Périmètres Délimités des Abords après Enquête Publique	Présents : 39 Votants : 43 Adoptée à : Unanimité	Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, a : - - Donné son accord, suite aux conclusions de l'enquête publique unique, sur l'ensemble des Périmètres Délimités des Abords (PDA), annexés à la présente, concernant les communes de : Beaumont-de-Lomagne (2 périmètres), Castéra-Bouzet, Cumont, Gramont, Lachapelle, Larrazet, Marsac, Maubec, Saint-Jean du Bouzet ; - - Autorisé Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires en vue de la création de ces PDA.
20250904 D03	HABITAT Délibération portant sur l'approbation de la convention d'objectifs et de moyens du 10 septembre au 31 décembre 2025 entre l'ADIL82 et la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	Présents : 40 Votants : 44 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a : - Approuvé la convention d'objectifs et de moyens entre la CCLTG et l'ADIL pour la période du 10 septembre 2025 au 31 décembre 2025 ; - Donné pouvoir au président de la Communauté de Communes pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; DIRE que les crédits nécessaires ont été prévu au budget primitif de 2025.

20250904 D04	HABITAT Délibération relative à l'approbation de la convention tripartite entre l'ADIL82, la CAF82 et la Communauté de Communes Lomagne Tarn-et-Garonnaise pour la période du 10 septembre au 31 décembre 2025	Présents : 40 Votants : 44 Adoptée à : Unanimité	Le Conseil Communautaire a décidé : - D'APPROUVER la convention d'objectifs et de moyens entre l'ADIL82 et la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise pour la période du 10 septembre au 31 décembre 2025 ; - DE DONNER POUVOIR au Président de la Communauté de Communes pour toutes les démarches et signatures nécessaire à l'exécution de la présente délibération - DE DIRE que les crédits nécessaires ont été prévu au budget primitif de 2025.																																								
20250904 D05	PROSPECTIVE FONCIERE Rectificatif / Etude programmatique / 74 bd. Charles de Gaulle Beaumont-de-Lomagne : validation du plan de financement prévisionnel et demande de subvention	Présents : 40 Votants : 44 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire a décidé de : - APPROUVER le plan de financement prévisionnel ci-dessous: <table><tr><th>DEPENSES</th><th>€HT</th><th>RECETTES</th><th>€HT</th><th>%</th></tr><tr><td rowspan="2">Etude</td><td rowspan="2">15 787.50 €</td><td>Région/BdT</td><td>7 893.25 €</td><td>50 %</td></tr><tr><td>Autofinancement</td><td>7 893.25 €</td><td>50 %</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>15 787.50 €</td><td>TOTAL</td><td>15 787.50 €</td><td>100 %</td></tr></table> - INSCRIRE les crédits nécessaires au financement de cette opération au budget 2025 ; - DONNER POUVOIR au Président pour solliciter les financements mobilisables auprès de la Région Occitanie et de la Banque des Territoires et signer tout acte et document en conséquence des présentes. - AUTORISER le Président à solliciter l'inscription de l'opération aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et CTO) ;	DEPENSES	€HT	RECETTES	€HT	%	Etude	15 787.50 €	Région/BdT	7 893.25 €	50 %	Autofinancement	7 893.25 €	50 %	TOTAL	15 787.50 €	TOTAL	15 787.50 €	100 %																						
DEPENSES	€HT	RECETTES	€HT	%																																							
Etude	15 787.50 €	Région/BdT	7 893.25 €	50 %																																							
		Autofinancement	7 893.25 €	50 %																																							
TOTAL	15 787.50 €	TOTAL	15 787.50 €	100 %																																							
20250904 D06	SUBVENTION Mise en réseau CCLTG médiathèque et école de Musique : validation du plan de financement prévisionnel et demande de subvention	Présents : 40 Votants : 44 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire a décidé de : - APPROUVER le nouveau plan de financement prévisionnel ci-dessous : <table><tr><th colspan="2">DEPENSES HT</th><th colspan="2">RECETTES HT</th><th></th></tr><tr><td></td><td>Montant</td><td></td><td>Montant</td><td>%</td></tr><tr><td>Postes de téléphonie et rachat de lignes téléphoniques</td><td>299,00 €</td><td>Aides publiques :</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Déploiement d'un pare-feu et routeur</td><td>2 057,37 €</td><td>Etat (DRAC)</td><td>8 002,70 €</td><td>55%</td></tr><tr><td>Mise en œuvre du réseau wifi sécurisé dont les bornes</td><td>12 194,00 €</td><td>Département</td><td>3 637,59 €</td><td>25%</td></tr><tr><td></td><td></td><td>TOTAL €HT</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td>Autofinancement</td><td>2 910,07 €</td><td>20%</td></tr><tr><td>TOTAL €HT</td><td>14 550,37 €</td><td>TOTAL €HT</td><td>14 550,37 €</td><td>100%</td></tr></table> - AUTORISER le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DRAC) et du	DEPENSES HT		RECETTES HT				Montant		Montant	%	Postes de téléphonie et rachat de lignes téléphoniques	299,00 €	Aides publiques :			Déploiement d'un pare-feu et routeur	2 057,37 €	Etat (DRAC)	8 002,70 €	55%	Mise en œuvre du réseau wifi sécurisé dont les bornes	12 194,00 €	Département	3 637,59 €	25%			TOTAL €HT					Autofinancement	2 910,07 €	20%	TOTAL €HT	14 550,37 €	TOTAL €HT	14 550,37 €	100%
DEPENSES HT		RECETTES HT																																									
	Montant		Montant	%																																							
Postes de téléphonie et rachat de lignes téléphoniques	299,00 €	Aides publiques :																																									
Déploiement d'un pare-feu et routeur	2 057,37 €	Etat (DRAC)	8 002,70 €	55%																																							
Mise en œuvre du réseau wifi sécurisé dont les bornes	12 194,00 €	Département	3 637,59 €	25%																																							
		TOTAL €HT																																									
		Autofinancement	2 910,07 €	20%																																							
TOTAL €HT	14 550,37 €	TOTAL €HT	14 550,37 €	100%																																							

			Département ; - INSCRIRE les crédits nécessaires au financement de cette opération au budget 2025 ; - AUTORISER le Président à solliciter l'inscription de l'opération aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et CTO) ;
20250904 D07	HABITAT OPAH Etat des participations pour engagement	Présents : 41 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	Approbation de 10 dossiers de propriétaires occupants pour un montant total de 18 000€ euros de subvention à verser par la communauté de communes.
<u>Questions diverses :</u> Un délégué communautaire s'interroge sur l'organisation avec la Communauté de Communes Bastides de Lomagne de la mise en place d'une éventuelle formation. Une première formation des secrétaires de Mairie se tiendra le 4 novembre 2025. D'autres formations seront probablement à envisager d'ici la fin de l'année.			

La séance est levée à 18h40

La secrétaire de séance

Evelyne MEESEMAN



Le Président

Bernard SALOMON

